

L'alternance

L'étudiant alternant est **sous contrat** avec un organisme professionnel :
2 types de contrat

Contrat de professionnalisatio n

- Tout public (pôle emploi si >26ans)
- De 6 à 24 mois
- Relève de la FC
- secteur privé uniquement
- Formation de 15 à 25% de la durée du contrat
- Négociation par contrat avec l'OPCA
- Coût de formation défini par Univ.
 - LP : 6600€/étudiant
 - M : 7700€/étudiant
- Salaire : 65% - 80% - 100% Smic

Apprentissage

- Étudiant <26ans
- 12 à 24 mois (M1-M2)
- Formation initiale
- secteur privé et public
- formation diplômante (totalité)
- Formation labellisée "par apprentissage" par la région (convention multiple de 8)
- Coût de formation défini par la préfecture
 - L3/M EEA : 8098 €/app.
- Salaire : 49% - 61% - 65% - 78%
- Période essai : 2 mois
- Aide au recrutement

Définition : périodes en entreprise et périodes d'enseignements dispensés à l'Université, tout en étant rémunéré.

Quels types de contrats

Contrat de
professionnalisation

Apprentissage

	Contrat Pro		Apprentissage	
	6 mois à 2 ans Nb h : 15-25% du CDD		1 an à 3 ans	
	-21 ans	+21 ans	-21 ans	+21 ans
Salaires 2e année (%Smic)	65%	80%	49%	61%
3e année			65%	78%
Aide au recrutement	1000 € pour entr. <250salar. + aides si demandeur d'emploi ou si +45ans		1000 € pour entr. <250salar. 1830€ par Rég MP	
Taux d'alternant	4% en 2015			
Secteur	privé		Public et privé	
Entreprises	Plutôt grandes		Plutôt TPE/PME	

L'alternance à la MFCA

24 formations par la voie de l'apprentissage

56 formations adaptées au contrat de professionnalisation

81% d'insertion professionnelle à 4 mois en moyenne

Formations en Apprentissage

Contrat d'apprentissage :

- Étudiant <26ans
- 12 à 24 mois (M1-M2)
- Formation initiale
- secteur privé et public
- formation diplômante (totalité)
- Formation labellisée "par apprentissage" par la région (convention multiple de 8)
- Coût de formation défini par la préfecture
 - L3/M EEA : 8098 €/app.
- Salaire : 49% - 61% - 65% - 78%
- Période essai : 2 mois
- Aide au recrutement

	Contrat Pro	
	6 mois à 2 ans Nb h : 15-25% du CDD	
	-21 ans	+21 ans
Salaires 2e année (%Smic)	65%	80%
3e année		
Aide au recrutement	1000 € pour entr. <250salar. + aides si demandeur d'emploi ou si +45ans	
Taux d'alternant	4% en 2015	
Secteur	privé	
Entreprises	Plutôt grandes	

330 apprentis enregistrés à la MFCA en 2016 - 2017

Il permet d'obtenir une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.

Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut suivre une formation en apprentissage.

Des dérogations à ces limites d'âge sont possibles.

Processus de Présélection

- ① **Avant fin novembre N-2:** dépôt des déclarations d'intention au Conseil de Perfectionnement (CP) CFA-SA-UP S (karine.orty@univ-tlse3.fr + copie à serge.cohen@univ-tlse3.fr)
- ② **Début décembre et fin février N-1:** accompagnement par le pôle IDFCA de la MFCA
- ③ **Fin février N-1:** dépôt des pré-projets avec avis du directeur de la composante, (mail à karine.orty@univ-tlse3.fr)
- ④ **Début mars N-1:** audition – Sélection des pré-projets devant le CP CFA – SA – UPS
- ⑤ **Mars N-1:** audition devant le CP CFA – UFTMIP (avec personnes extérieures)
- ⑥ **Mai N-1:** délibération du CP CFA – SA – UPS
- ⑦ **Avant fin juin N-1:** remplir le dossier d'une région
- ⑧ **Dépôt par le CAF** du dossier (Cariforef)
- ⑨ **Septembre N :** ouverture en apprentissage

Objectifs

Evolution de la carte des formation en apprentissage

Appel à projet « Equipement CFA »

Processus Sélection :

- ① **1^{er} juin – 30 sept. (année N-1)** : dépôt des dossiers et classement par la MFCA
- ② **1^{er} semestre (année N)** : approbation par la Commission Permanente de la Région

Objectifs

Programme annuel d'équipement des CFA supportés par la région Occitanie pour améliorer et faciliter les formations CFA .

Bénéficiaires

- Formations habilitées par la région Occitanie
- CFA <499 apprentis (5 demandes max) ; 500-999 (8) ; >1000 (12)

Prestations et financements

Priorité 1

Equipements en sécurité
(Sécurité du matériel, EPI, hygiène)

Région/FSI : 70% / 30%

Priorité 2

**Mise aux normes
réglementaires**

Equipement pour les personnes à
mobilité réduite (PMR), équipement de
mise en conformité

Région/FSI : 70% / 30%

Priorité 3

Equipement pédagogique
(formations ouvertes en apprentissage,
reconstruction ou rénovation des
locaux, orientations régionales)

Région/FSI : 60% / 40%

Non éligible : tablettes numériques et tout équipement non pédagogique

Financement à hauteur de 1500h TD transformées - Axe dédié au développement de la formation à distance

Début de l'action : Fin Novembre de l'année N

Appel à projets « digitalisation des formations en apprentissage » par CFA-SA-UPS (répond au contexte de transformation de l'université vers des Blocs de Compétences)

Processus de Présélection

- ① **Fin Novembre** : lancement de l'appel d'offre)
- ② **Fin janvier** : réunion de la commission de sélection (examen, recommandations, compte-rendu)
- ③ **Février**: accompagnement pilotée par André Aoun (chef projet) et Michel Jacob (Dir. Centre E-Formation)
Accompagnement également par le groupe A'COMP coordonné par Valérie Gabriel

Objectifs

La Région Occitanie veut favoriser l'apprentissage à distance

Permettre la transformation de 800h de formation

Mettre en oeuvre des modules de formation dans le cadre de la Formation Continue

Financement

200€/heure pour l'ingénierie pédagogique, versés sur le compte de la formation

150€/heure pour l'ingénierie numérique et d'accompagnement, mis à disposition du Centre E-Formation

Accompagnement de la MFCA
dans la constitution du dossier

Comité de pilotage politique (pour l'accompagnement)

Dirigée par
VP-CFVU
(Régine Andre-
Obrecht)

Chargés de mission
« digitalisation de la
formation » des
composantes

Représentant du CP
opérationnel
(Michel Jacob)

VP-Numérique
(M.Carcasse)
Directeur
DSI(S.Laroque)

Missions

- Mise en œuvre de la stratégie de transformation digitale de l'OF FTLV
- Répondre au appel d'offre
- Assurer la cohérence et l'efficacité des moyens mis en œuvre par les composantes et services UPS
- Arbitrer les questions soumises par le Comité de Pilotage opérationnel
- Prioriser les projets – organiser leur accompagnement
- Proposer des évolutions favorisant la transformation

Comité de Pilotage Opérationnel

M.Jacob
Directeur du
CATI-FTLV

Directeurs des CATI
ou représentants sur
« digitalisation de la
formation »

Directeur DSI ou
représentant
« digitalisation de la
formation »

Autres membres des
CATI ou experts
extérieurs invités

+ cellules « digitalisation de la formation » des CATI des composantes coordonnés par le CATI des services communs, CATI FTLV en cours

Missions

- Accompagner le développement de l'E-Formation dans les composantes
- Assurer la production de façon cohérente et coordonnée
- Définir/mettre en œuvre les modèles de conception, de production audiovisuelle et multimédia
- Soumettre au CP politique les investissements et moyens de fonctionnement nécessaires
- Apporter une aide technique pour répondre aux appels à projet mobilisés par le CP politique (la COMUE, processus d'externalisation des services)

Rôle des CATI :

Assurer l'accompagnement de proximité des enseignants dans l'opérationnalisation et le fonctionnement des formations digitalisées : expérimentations, veille et production.

Rôle de la DSI :

Assurer la mise à disposition des services nécessaires à l'opérationnalisation de l'E-Formation (moyens propres, cadre de la COMUE, processus d'externalisation des services)

Constitution et Rôle du CATI-FTLV :

- Service d'appui sur les besoins numériques des services communs MFCA et SCUIO (intégration du SCD en discussion)
- Assurer le déploiement de la digitilisation de la formation

Directeur du CATI-FTLV
(M.Jacob)

4 personnels issus
de l'ex CDP

1 personnel issu du
SCUIO

(rémunéré par la Subvention
pour Charge de Service)

4 personnels MFCA

(rémunérés par UB MFCA)

Stagiaires et 1
personnel
supplémentaire

(rémunérés par MFCA)

Formations FSI validées en 2017

- **L3 et M1 Méca** : 30h transformées, restructuration du découpage en blocs de compétences par niveau, identification et affinage des compétences (Blanchot, Senatore, Stephan)
- **LP EECF** : 8h transformées, affinage d'un bloc de compétence, définition des attendus de l'apprentissage concerné (Villeneuve-Faure)
- **L3 et Master MIAGE** : 110h transformées, décomposition du bloc de compétences en niveau de progression, perspectives d'usages dans d'autres formations (Teyssié)
- **L3 et Master MIAGE** : 50h transformées, décomposition du bloc de compétences en niveau de progression (Galindo)
- **L3 et Master MIAGE** : 130h transformées, décomposition du bloc de compétences en niveau de progression (Marquié)
- **L3 STRI** : 76h transformées, décomposition du bloc de compétences en niveau de progression (Chaudet/Mojahid)
- **L3 et M1 STRI** : 75h transformées, décomposition du bloc de compétences en niveau de progression (Teyssié)
- **L3 et M1 STRI** : 76h transformées, décomposition du bloc de compétences en niveau de progression, affinage du passage L3-M1 (Latu)

Formations en Contrat de Professionnalisation

Contrat de professionnalisation :

- Tout public (pôle emploi si >26ans)
- De 6 à 24 mois
- Relève de la FC
- secteur privé uniquement
- Formation de 15 à 25% de la durée du contrat
- Négociation par contrat avec l'OPCA
- Coût de formation défini par Univ.
 - LP : 6600€/étudiant
 - M : 7700€/étudiant
- Salaire : 65% - 80% - 100% Smic
- Période essai : 1 mois

	Contrat Pro	
	6 mois à 2 ans Nb h : 15-25% du CDD	
	-21 ans	+21 ans
Salaires 2e année (%Smic)	65%	80%
3e année		
Aide au recrutement	1000 € pour entr. <250salar. + aides si demandeur d'emploi ou si +45ans	
Taux d'alternant	4% en 2015	
Secteur	privé	
Entreprises	Plutôt grandes	

590 stagiaires de la FC en contrat de professionnalisation

Il permet à **des jeunes âgés de 16 à 25 ans et des demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus** d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'**acquisition d'une qualification professionnelle reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle**. Le jeune salarié travaille pour l'entreprise et bénéficie d'une formation le rendant plus performant.

Avantages du contrat de professionnalisation

Rémunération inférieure au SMIC (au moins 65% du SMIC si âgé de moins de 21 ans, au moins 80% du SMIC si âgé de 21 à 25 ans révolus). Formation prise en charge par votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) selon accords de branches

1. Etude de faisabilité /loi

- * nombre d'heures >150h
- * 15-25% du nombre d'heures totales annuelles)
- * faisabilité/objectifs de formation prof.

2. Planning compatible public mixte

Initial	Contrat Pro
Formation académique	Formation académique
Vacances	entreprise
Stage	entreprise
projet	entreprise

3. Fiche d'engagement pour convention MFCA/entreprise

4. L'entreprise envoie à sa branche professionnelle

(OPCA : ADEFIM, FAFIEC, FONGECIF, OPCALIA) pour validation

5. Contrat avec inscription en FC (1 mois de période d'essai)

6. Coût de la formation défini par CA UPS

- * 6600€ en Licence Professionnelle, 7700€ en Master